

L'esprit du droit... vu d'ailleurs

Sylvain Soleil

☞ <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=858>

DOI : 10.35562/droit-public-compare.858

Référence électronique

Sylvain Soleil, « L'esprit du droit... vu d'ailleurs », *Droit Public Comparé* [En ligne], 5 | 2025, mis en ligne le 15 décembre 2025, consulté le 18 décembre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=858>

Droits d'auteur

CC BY-SA 4.0



L'esprit du droit... vu d'ailleurs

Sylvain Soleil

TEXTE

- 1 Entre, d'un côté, une conception normativiste européocentrale où seules les normes édictées par les institutions autorisées à le faire par l'État et les décisions des juges sont considérées comme du droit et, de l'autre, une conception anthropologique où tout est droit du moment qu'il s'agit d'une norme, il existe de multiples façons d'articuler règles, transgressions et sanctions.
- 2 Interroger l'esprit du droit tel qu'il est vu ailleurs, c'est explorer d'autres cultures juridiques à partir de manières différentes de lire le monde, ce qui y vit et ce qui le structure.

AUTEUR

Sylvain Soleil

Professeur d'histoire du droit et de droit comparé, Université de Rennes